

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1929-1930)
Heft: 1

Rubrik: Nécrologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Waadt: Die Sektion hat ihren Vorstand von drei auf fünf Mitglieder erhöht und sich wie folgt konstituiert: Milo Martin, Präsident; Mermoud, Aktuar; Martin-Couvet, Kassier; Epitiaux und Payer, Beisitzer.

Zürich: Die Sektion Zürich hat in der März-Sitzung ihren Vorstand neu bestellt. Es wurden die bisherigen Mitglieder bestätigt.

für den verstorbenen Julius Schwyzer wurde Ritzmann gewählt. Die Ämter wurden folgendermaßen verteilt: Righini, Präsident; Hügin, Vizepräsident; Holzmann, Aktuar; Meier Jakob, Kassier; Ritzmann, Protokollführer und Korrespondent der Zeitung. (Wir empfehlen dies letztere Beispiel den andern Sektionen zur Nachahmung!)

Nécrologie.

Nous allons apprendre la triste nouvelle, qu'après les collègues Albert Trachsel et Jules Schwyzer aussi les collègues Oscar Wenker, sculpteur, membre de la section de Berne et Edouard Vallet, peintre, membre de la section de Genève, ont été atteints par le même destin sinistre. Tous les deux ont été arrachés par la mort d'une vie riche de travail, dans la fleur de leurs ans. Nous regrettons que le manque d'espace nous ne permet pas de rentrer aujourd'hui dans les détails biographiques, mais nous voulons exprimer à cette occasion au moins le sentiment de compassion à cause de la perte dont souffre notre Société par le décès de ces deux collègues. Nous espérons de pouvoir donner des articles plus extensifs non seulement sur Albert Trachsel et Jules Schwyzer, mais aussi sur les deux collègues, qui méritent tous nos respects.

Droits d'auteur et éditeurs.

Toujours de nouveau nous apprenons des cas, qui démontrent qu'il y a encore grand nombre d'éditeurs, qui en se méfiant de la loi abusent plus ou moins gravement du droit d'auteur en reproduisant dans leurs journaux et périodiques des oeuvres d'art sans permission explicite des artistes, ou qu'ils prêtent les clichés ou qu'ils les vendent même. C'est dans les intérêts de tous les membres de notre société que nous vous prions de nous communiquer aussitôt que possible de telles fautes contre la loi, pour que nous puissions, le cas échéant, ménager les démarches juridiques pour faire cesser complètement ces inconvénients, qui actuellement semblent d'être très fréquents.

Communications du Comité central.

Notre Exposition aura lieu en novembre dans le Kunsthaus à Zurich. Nous attirons l'attention de nos collègues spécialement sur la section d'art décoratif et nous prions nos membres actifs de vouloir réserver leurs meilleurs oeuvres à cette manifestation. Ils trouveront ci-joint le bulletin d'adhésion provisoire.

Concours pour entêtes de lettres. Le résultat de ce concours a été tellement pauvre, que l'on a dû résigner à la distribution de primes. C'était une expérience, dont nous nous garderons pour le futur. Cependant le Comité central a décidé de verser la somme prévue de frs. 300.- à titre de dédommagement.

Jurisconsulte. Nous rappelons à la mémoire de nos membres qu'en la personne de M. le Dr. R. Jagmetti, avocat, Tödistraße 7, Zurich 2, un jurisconsulte pour les questions juridiques de l'art est gratuitement à leur disposition.

La Confédération pour l'art 1928. Nous puissions dans un aperçu, concernant les efforts de la confédération pour l'avancement de l'art, les rapports suivants:

1. Bourses: 6 peintres (2000-2500), 1 graphique (1500), 6 sculpteurs (1500-3000) . . . frs. 30,000
2. XVIII^{ème} Expos. nationale à Zurich (frs. 84,280 de ventes) frs. 18,000
3. Achats de la Confédération à l'expos. nationale . . . frs. 38,280
Achats de la Confédération à l'expos. „Saffa” . . . frs. 5,680
4. Pour le „Turnus” . . . frs. 12,000
5. Pour 4 tableaux décoratifs au Bundeshaus . . . frs. 10,000
6. Subvention à 4 artistes pour 4 tableaux à l'Ecole Pol. . . frs. 4,000
7. Montant de la donation Strohl-Fern . . . frs. 20,000
report frs. 137,960